

4. Ne sitis sicut patres vestri, ad quos clamabant prophetae priores, dicentes : Hæc dicit Dominus exercituum : Convertimini de viis vestris malis, et de cogitationibus vestris pessimis; et non audierunt, neque attenderunt ad me, dicit Dominus.

5. Patres vestri ubi sunt? et prophetae numquid in sempiternum vivent?

6. Verumtamen verba mea, et legitima mea, quæ mandavi servis meis prophetis, numquid non comprehenderunt patres vestros, et conversi sunt, et dixerunt : Sicut cogitavit Dominus exercituum facere nobis secundum vias nostras, et secundum adinventiones nostras, fecit nobis?

7. In die vigesima et quarta undecimi

4. Ne soyez pas comme vos pères, auxquels les premiers prophètes criaient en disant : Ainsi parle le Seigneur des armées : Revenez de vos voies mauvaises et de vos pensées infâmes; et cependant ils n'ont pas écouté, et ils n'ont pas fait attention à moi, dit le Seigneur.

5. Vos pères, où sont-ils? et les prophètes vivront-ils éternellement?

6. Cependant mes paroles et les ordres que j'avais donnés à mes serviteurs les prophètes n'ont-ils pas atteint vos pères, et ne se sont-ils pas convertis, en disant : Le Seigneur des armées a exécuté sa résolution de nous traiter selon nos voies et selon nos œuvres?

7. Le vingt-quatrième jour du onzième

veurs, comme aux plus beaux jours de leur histoire. Il est à remarquer que le début de la prédication de Zacharie a beaucoup d'analogie avec celle de saint Jean-Baptiste : c'est par un appel au repentir qu'ils commencent l'un et l'autre leur ministère. Cf. Matth. III, 2-12. — *Ne sitis...* (vers. 4). Pour mieux mettre ses contemporains en garde contre les funestes exemples de leurs pères, Zacharie signale les tristes résultats de l'endurcissement de ceux-ci dans le mal. — *Prophetae priores*. C.-à-d., d'après VII, 7 et 12, les prophètes antérieurs à l'exil. Cette expression montre que, dans la pensée des Juifs d'alors, les grands malheurs de la nation et la captivité de Babylone avaient créé comme un abîme entre les temps passés et les jours présents. — *Convertimint...* Osée (XIV, 2), Joël (II, 19), Isaïe (XXXI, 6), Jérémie (III, 12, 14, 22; IV, 1; XVIII, 11<sup>b</sup>) et Ézéchiel (XVIII, 30) avaient tenu littéralement ce langage. Voyez aussi IV Reg. XVII, 13 et ss. — *De cogitationibus...* Hébr. : De vos actions mauvaises. — *Et non audierunt*. Douleuruse constatation : les prophètes avaient averti en vain, tant était grande la malice ou la légèreté de ceux auxquels ils s'adressaient. — *Patres... ubi...* (vers. 5). Cette question abrupte est toute dramatique : Que sont devenus ceux qui avaient ainsi refusé de se convertir? Elle a pour but de mieux montrer aux descendants de ces pères si coupables la nécessité d'un repentir sincère. La réponse était claire : les pêcheurs impénitents avaient péri, ou souffert, sous le coup des châtiments divins. — *Et prophetae numquid...*? D'après le Targum et quelques interprètes contemporains, ces mots contiendraient une contre-question de l'auditoire auquel parlait Zacharie : Oui, nos pères sont morts; mais les prophètes qui les menaçaient ne sont-ils pas morts aussi, enveloppés dans la vengeance divine, malgré la sainteté de leur vie? Votre raisonnement ne prouve donc absolument rien. Quoique ingénieuse, cette explication est peu naturelle, car il n'y a pas la moindre trace d'un dialogue

dans ce passage. Jéhovah y garde constamment la parole, et oppose la stabilité de ses menaces à la fragilité soit des pécheurs qu'elles avaient atteints, soit des prophètes qui les avaient proférées en son nom (*verumtamen...*, vers. 6). — *Legitima mea*. Hébr. : mes décrets. Cette expression désigne, comme *verba mea*, les sentences effrayantes que Dieu avait ordonné à ses prophètes de proclamer aux Juifs. — *Et conversi sunt*. Ceux qui avaient survécu à la ruine du royaume de Jérusalem s'étaient convertis en exil, reconnaissant, quoique tardivement, que leurs souffrances étaient méritées et conformes aux menaces divines : *et dixerunt...* Comp. Thren. II, 17, et Dan. IX, 4 et ss. — *Secundum adinventiones...* Hébr. : selon nos œuvres.

#### PREMIÈRE PARTIE

Dieu révèle à Zacharie, dans plusieurs visions mystérieuses, le glorieux avenir d'Israël. I, 7 — VI, 15.

Ces visions sont au nombre de huit. Elles eurent lieu coup sur coup, dans une seule et même nuit; un ange les expliquait au prophète au fur et à mesure qu'il les voyait. Elles furent réelles, objectives, et point une création personnelle du prophète, qui aurait eu recours à ce stratagème littéraire pour présenter ses oracles avec plus de force. « Chacune (d'elles) forme un tableau distinct. Elles n'en constituent pas moins un ensemble, parce qu'elles se rapportent toutes à la restauration actuelle du peuple d'Israël, et à son avenir comme porteur du règne de Dieu au sein de l'humanité. »

§ I. — *Les deux premières visions : Jérusalem renaîtra de ses cendres, et la puissance des païens sera renversée*. I, 7-20.

C'est donc le début du rétablissement d'Israël qui est ainsi annoncé.

1<sup>o</sup> Introduction. I, 7.

7. La date de toutes ces visions. — *Die vi-*

## CHAPITRE III

1. Et ostendit mihi Dominus Jesum, sacerdotem magnum, stantem coram angelo Domini; et Satan stabat a dextris ejus, ut adversaretur ei.

2. Et dixit Dominus ad Satan: Increpet Dominus in te, Satan; et increpet Dominus in te, qui elegit Jerusalem! Numquid non iste torris est erutus de igne?

3. Et Jesus erat indutus vestibus sordidis, et stabat ante faciem angeli.

4. Qui respondit, et ait ad eos qui stabant coram se, dicens: Auferte vestimenta sordida ab eo. Et dixit ad eum: Ecce abstuli a te iniquitatem tuam, et indui te mutatoris.

1. Le Seigneur me fit voir Jésus, le grand prêtre, debout devant l'ange du Seigneur; et Satan se tenait à sa droite pour s'opposer à lui.

2. Et le Seigneur dit à Satan: Que le Seigneur te réprime, Satan! que le Seigneur te réprime, lui qui a élu Jérusalem! Celui-ci n'est-il pas un tison tiré du feu?

3. Or, Jésus était couvert de vêtements souillés, et il se tenait debout devant l'ange.

4. Et l'ange, prenant la parole, dit à ceux qui étaient debout devant lui: Otez-lui ses vêtements souillés. Et il dit à Jésus: Voici, je t'ai enlevé ton iniquité, et je t'ai revêtu d'habits de rechange.

les deux premiers chapitres du livre de Job. Cf. Job, I, 6 et ss.; II, 1 et ss.

CHAP. III. — 1-2. L'accusateur réprimandé. — *Et ostendit...* Le mot *Dominus* manque dans l'hébreu. Saint Jérôme et les LXX ont bien rendu la pensée en l'insérant. Cf. I, 20. — *Jesum* (hébr.: *Y'hôšua'*), *sacerdotem...* C'est, en effet, ce Josué qui était grand prêtre à l'époque d'Aggée et de Zacharie. Cf. Esdr. II, 2 et III, 2; Agg. I, 1, etc. L'auteur du livre de l'Éclésiastique, XLIX, 13-14, le loue, en même temps que Zorobabel, comme un homme d'une grande vertu et d'un grand zèle, qui contribua beaucoup à la restauration de la théocratie après la fin de la captivité. — *Coram angelo Domini.* Sur cet ange, voyez I, 12 et la note. Josué accomplissait sans doute alors devant lui quelque fonction liturgique. — *Satan.* L'hébreu dit avec l'article: *hassâtân*, l'Adversaire par excellence de Dieu et des hommes, le prince des démons. Cf. I Par. XXI, 1. — *A dextris ejus:* à la droite de Josué. Comp. le Ps. CVIII, 6, où nous voyons aussi l'accusateur debout à la droite de l'accusé. — *Ut adversaretur et.* Dans l'hébreu (*šatân*) ce verbe forme un jeu de mots avec le nom de Satan. Dans cette vision, Josué ne joue pas un rôle individuel, mais un rôle symbolique; c'est comme représentant du sacerdoce et de tout le peuple juif qu'il apparaît. On a donc cherché bien à tort les fautes personnelles dont Satan pouvait l'accuser: c'est des péchés de toute la race sacerdotale et de la nation entière qu'il est en ce moment chargé. — *Et dixit...* (vers. 2). C'est l'ange de Jéhovah, en tant qu'il était le représentant du Seigneur, qui est désigné tout d'abord par le mot *Dominus*. Il prend très chaudement le parti du grand prêtre contre Satan, et il souhaite en termes énergiques que la colère divine tombe sur ce dernier (*increpet Dominus...*; cette fois c'est de Jéhovah lui-même qu'il est question).

La répétition du souhait dénote dans l'ange une vive émotion et une grande indignation. — *Qui elegit...* Cf. I, 17, et II, 12. Si Dieu a établi sa résidence spéciale à Jérusalem, il saura bien défendre cette ville avec tout ce qui se rattache à elle, et surtout le grand prêtre, centre du culte juif. On voit, par ce détail significatif, que Satan n'en voulait pas seulement à la personne de Josué, mais à toute la théocratie. — *Numquid non...?* Autre motif pour lequel Dieu refusait de prêter l'oreille aux accusations du démon. Il venait d'arracher son grand prêtre au feu de l'épreuve; ce n'était point pour le rejeter aussitôt dans le brasier. L'image *torris... erutus...* est très expressive. Elle signifie: sauvé d'une destruction totale. Cf. Am. IV, 11.

3-5. Les vêtements symboliques. — *Et erat indutus...* D'après la loi (cf. Ex. XXXIX, 1 et ss.; Lev. XVI, 4), les vêtements du grand prêtre devaient être d'un lin très blanc et très pur. Or, depuis le commencement de la vision, ceux qui portaient Josué étaient malpropres et souillés; figure du triste état moral et des nombreux péchés soit du peuple juif en général, soit des prêtres en particulier. Cf. Is. LXIV, 5. Sous ce rapport, les accusations de Satan n'étaient pas sans fondements. — *Respondit* (vers. 4). Hébraïsme. L'ange du Seigneur « prit la parole », et, s'adressant aux anges inférieurs qui l'entouraient (*ad eos qui...*), il leur ordonna de faire disparaître ce douloureux symbole (*auferte...*); après quoi ils revêtraient Josué d'habits propres, image de la sainteté rendue aux prêtres et à la nation. — *Et dixit...* *Ecce...* (vers. 4). Il attire aussi l'attention du pontife sur cette action symbolique, dont il lui donne l'explication: *Ecce abstuli... et indui...* Dans l'hébreu, ce second verbe est à l'infinitif (Et revêtir...), temps qui équivaut ici au présent: Je te revêts; c.-à-d., je vais te revêtir. — *Et dixit* (vers. 5). L'hébreu porte: